



Natura 2000 « Marais de Vilaine »



Comité de pilotage Séance du 1er décembre à Redon (35)

2023-2-1 : Délibération relative à la gouvernance du site



Etaient présents :

Représentants de l'Etat et établissements publics d'Etat

LAFON Thibaud, DDTM d'Ille et Vilaine

BRUN Victor, chargé de relations avec les collectivités territoriales, Sous-Préfecture de Redon

GAUTHIER Sébastien, Office Français de la Biodiversité

Représentants de la Région Bretagne en charge du suivi des sites Natura 2000

UZENAT Simon, conseiller régional

ROUAULT Cyril, chargé de mission

Représentants des collectivités locales

Membres de la Commission Permanente 2021-2023 du Copil

SANCHEZ Fabrice, Président du Comité de Pilotage, Maire de Massérac

GENOUEL Fabrice, Vice-Président du Comité de Pilotage, Maire délégué de Glénac et représentant de L'Oust à Brocéliande Communauté

DE BARMON Régis, Vice-Président du Comité de Pilotage, Adjoint au maire de Fégréac

CRUBLET Joel, Vice-Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Bains sur Oust

COLLEAUX Jean-Yves, Maire de Langon

CLAVIER Régis, Adjoint au Maire de Massérac

LEMEE Christian, Maire de Théhillac

GUILLAUME Jean-Luc, Conseiller municipal de Redon

GERAUD Patrick, Maire de Saint Dolay et représentant de Arc Sud Bretagne

Autres élus

MARY Jean-François, Maire d'Allaire, Président de Redon Agglomération et Président de Eaux & Vilaine,
NOGET Philippe, Maire délégué de la Gacilly
DU PLESSIS Hubert, Maire d'Avessac
JEGOU Philippe, Maire de Peillac
ROLLAND Patrick, Conseiller municipal de Rieux
PROVOST Odile, Adjointe au Maire de Péaule
SIBETH Jean-Yves, Conseiller municipal de Saint Nicolas de Redon
GLOUX Daniel, Adjoint au Maire de Sainte Marie de Redon
HEDAN Yves, Conseiller municipal de Sainte Marie de Redon
DANILO Christophe, Conseiller municipal Les Fougerêts et Vice-Président du SMGBO

Représentants de Services techniques de collectivités, Associations ...

Collectivités locales et instances associées

VILLAUME Margot, Technicienne Natura 2000 à la Région Pays de la Loire
FAUCHON Samuel, Région Bretagne, service des canaux
ROY Emilie, Département de Loire-Atlantique – service ENS
MAINGARD Julie, Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)

Associations locales, représentants des usagers et autres organismes

BALAC Dominique, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
CHOQUENE Guy-Luc, Bretagne Vivante
CUDENNEC Jean, Eaux et Rivières de Bretagne
GUERIN Anne, Les Hydrophiles
CHEVRIER François, Fédération nationale de Canoë-Kayak et Association CK de Redon
VEAU Kildine, CPIE de Saint Just

Représentants des Services de Eaux & Vilaine - EPTB Vilaine - Opérateur Natura 2000

JEGOU Jean-Luc, Directeur Général des Services
LE NORMAND Anne, Chargée de Mission Milieux Humides et Natura 2000
BOTTNER Benjamin, Chargé de mission Biodiversité
GUILLAS Anne-Laure, Assistante administrative au Pôle MAB

1- Désignation du Président du Comité de pilotage et désignation de la structure porteuse du Document d'Objectifs du site Natura 2000

En tant que représentant de l'autorité administrative, Simon UZENAT, Conseiller Régional, préside cette partie du COPIL dédiée à la désignation du Président du COPIL et de la structure porteuse.

L'objectif de cette séquence, qui concerne uniquement les membres du COPIL représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, est de désigner la structure animatrice du document d'objectifs (DOCOB) et le/la Président-e du COPIL. Ces désignations sont encadrées par le code de l'environnement :

- Extrait de l'Art. L 414-2-III du code de l'environnement : « *Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.* »
- Extrait de l'Art. R 414-8-1 du code de l'environnement : « *l'autorité administrative convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 afin qu'ils*

désignent, pour une durée de trois ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité ».

Historique des désignations pour le site Natura 2000 « Marais de Vilaine » :

Lors du COPIL du 2 octobre 2020, M. Fabrice SANCHEZ a été désigné Président du COPIL et l'EPTB Vilaine a été désigné structure porteuse de la mise en œuvre du document d'objectifs pour une durée de trois ans, renouvelable. A la date du COPIL, ces deux mandats de 3 ans sont expirés.

La convocation des membres au présent COPIL a été faite par la Région Bretagne le 8 novembre 2023. Suite à l'envoi de cette convocation, deux candidatures ont été adressées à la Région, par écrit :

- Candidature de M. Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Vice-Président délégué à la gestion des milieux naturels, eau et assainissement à Redon agglomération, à la présidence du COPIL, par courrier en date du 20 novembre 2023.
- Candidature de l'EPTB Vilaine, en tant que structure porteuse de la mise en œuvre du document d'objectifs, par courrier en date du 20 novembre 2023.

Simon UZENAT demande si d'autres candidatures souhaitent se manifester. Aucune réponse n'est émise en ce sens.

Des pouvoirs ont été reçus par la Région de la part de :

- M. Jean-Michel GAUDICHON, en qualité de représentant de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine et de Bretagne Porte de Loire Communauté (mandat à M. Fabrice SANCHEZ)
- M. Didier PECOT, en qualité de représentant de la commune de Sévérac, de Pays de Pont-château, Saint Gildas des Bois Communauté et du Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin-versant de l'Isac (mandat à M. Fabrice SANCHEZ)

Avant de soumettre les candidatures de Monsieur Fabrice SANCHEZ et de l'EPTB Vilaine aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, Simon UZENAT fait le point sur les élu.e.s présent.e.s. L'arrêté préfectoral du 9 août 2017, relatif à la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR5300002 « Marais de Vilaine », précise que les collectivités territoriales et leurs groupements concernés sont :

Collectivité ou groupement (50 membres)	Elu(e) présent(e)	Pouvoir de vote
Conseil Régional de Bretagne	OUI UZENAT Simon	
Conseil Régional de Pays-de-Loire	NON	
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	NON	
Conseil Départemental du Morbihan	NON	
Conseil Départemental de Loire-Atlantique	NON	
Commune de Bains-sur-Oust (35)	OUI CRUBLET Joel	
Commune de la Chapelle de Brain (35)	NON	
Commune de Langon (35)	OUI COLLEAUX Jean-Yves	
Commune de Redon (35)	OUI GUILLAUME Jean-Luc	
Commune de Renac (35)	NON	
Commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine (35)	NON GAUDICHON Jean-Michel, excusé	Mandat à Fabrice SANCHEZ
Commune de Sainte-Marie (35)	OUI GLOUX Daniel	
Commune de Allaire (56)	OUI MARY Jean-François	
Commune de Béganne (56)	NON	
Commune de Caden (56)	NON	
Commune de Cournon (56)	NON	
Commune de la Gacilly (56)	OUI NOGET Philippe	
Commune de les Fougerets (56)	OUI DANILO Christophe	
Commune de Limerzel (56)	NON	
Commune de Nivillac (56)	NON	
Commune de Péaule (56)	OUI PROVOST Odile	
Commune de Peillac (56)	OUI JEGOU Philippe	
Commune de Rieux (56)	OUI ROLLAND Patrick	
Commune de Saint-Dolay (56)	OUI GERAUD Patrick	
Commune de Saint-Jacut-les-Pins (56)	NON	
Commune de Saint-Jean-la-Poterie (56)	NON	
Commune de Saint-Perreux (56)	NON	
Commune de Saint-Vincent-sur-Oust (56)	NON	
Commune de Théhillac (56)	OUI LEMEE Christian	
Commune de Auessac (44)	OUI DU PLESSIS Hubert	
Commune de Fégréac (44)	OUI DE BARMON Régis	
Commune de Guéméné-Penfao (44)	NON BARATHON Isabelle, excusée	
Commune de Genrouët (44)	NON	
Commune de Masserac (44)	OUI SANCHEZ Fabrice	
Commune de Pierric (44)	NON	
Commune de Saint-Nicolas-de-Redon (44)	OUI SIBETH Jean-Yves	
Commune de Sévérac (44)	NON PECOT Didier, excusé	Mandat à Fabrice SANCHEZ
Commune de Plessé (44)	NON MEZIERE Aurélie, excusée	
Redon agglomération	OUI MARY Jean-François	
Communauté de communes de Bretagne-Porte de Loire communauté	NON GAUDICHON Jean-Michel, excusé	Mandat à Fabrice SANCHEZ
Communauté de communes Arc Sud Bretagne	OUI GERAUD Patrick	
Communauté de communes du Pays de Pont-Château – Saint-Gildas des Bois	NON PECOT Didier, excusé	Mandat à Fabrice SANCHEZ
Communauté de communes de Questembert communauté	NON	

Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande	OUI	GENOUEL Fabrice	
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)	OUI	DANILO Christophe	
Syndicat Mixte Chère-Don-Isac (SCDI)	NON	PECOT Didier, excusé	Mandat à Fabrice SANCHEZ
EPTB Vilaine	OUI	MARY Jean-François	

∞ ∞ ∞

Le quorum est atteint (22 membres présents + 5 pouvoirs). Simon UZENAT invite les membres du COPIL concernés à se prononcer sur les candidatures reçues :

Pour la Présidence du COPIL et la candidature de M. Fabrice SANCHEZ :

Vote contre : 0

Abstention : 1

Pour la désignation de la structure chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs et la candidature de l'EPTB Vilaine :

Vote contre : 0

Abstention : 0

La Région Bretagne prend donc acte de la désignation de Monsieur Fabrice SANCHEZ en tant que Président du comité de pilotage et de l'EPTB Vilaine en tant que structure chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs pour une durée de 3 ans renouvelable. Ces désignations prennent effet à compter du 2 octobre 2023, dans la continuité du précédent mandat.

2- Gouvernance spécifique du site des Marais de Vilaine

Pour mémoire, le Comité de Pilotage constitue l'organe de décision de la politique territoriale Natura 2000. Son président est un élu local depuis 2005 (le premier étant Jean-Louis FOUGERE, ancien maire de Saint Nicolas de Redon) qui s'est entouré de vice-présidents dès le premier mandat.

Depuis 15 ans (octobre 2008), un « Bureau » du Comité de Pilotage a été mis en place à l'initiative de Patrick Le Villoux, Président du Copil et ancien maire de Rieux. Il est composé du Président, de 3 vice-présidents représentant les 3 départements qui concernent le site, et d'élus volontaires. Le site Natura 2000 des Marais de Vilaine a été pionnier dans ce fonctionnement en France. Quelques sites s'en sont inspirés récemment.

Le Bureau constitue une instance intermédiaire entre l'opérateur Natura 2000 et le Comité de Pilotage. Il s'agit d'une structure de débats et de propositions qui permettent de travailler en amont de l'organisation des Comités de pilotage avec l'Opérateur. Cette commission peut suivant les sujets traités solliciter des experts, et techniciens. Il est animé par l'opérateur. Des élus « thématiques » ont été identifiés sous le premier mandat de Fabrice Sanchez, en octobre 2021.

Sa composition sur la période 2021-2023 était la suivante :

Dép	COMMUNES	Prénom	Nom	FONCTION	FONCTION AU SEIN DU BUREAU DU COPIL
35	BAINS SUR OUST	Joël	CRUBLET	Conseiller municipal	Vice-Président en charge du Tourisme
	LA CHAPELLE DE BRAIN	Johann	MORISOT	Maire	
	LANGON	Jean-Yves	COLLEAUX	Maire	
	REDON	Jean-Luc	GUILLAUME	Conseiller municipal	
44	STE ANNE SUR VILAINE	Jean-Michel	GAUDICHON	Maire	
	FEGREAC	Régis	DEBARMON	Adjoint Maire	Vice-Président en charge de l'Agriculture
	MASSERAC	Fabrice	SANCHEZ	Maire	Président du Comité de Pilotage
	MASSERAC	Régis	CLAVIER	Adjoint Maire	
56	PLESSE	Aurélie	MEZIERE	Maire	
	SAINT DOLAY	Patrick	GERAUD	Maire	
	THEHILLAC	Christian	LEMEE	Maire	
	GLENAC	Fabrice	GENOUEL	Maire délégué de Glénac	Vice-Président en charge des Milieux Aquatiques

Le rattachement de ces élus avec les EPCI et opérateurs de la compétence « Gestion de l'Eau et des milieux aquatiques » (GEMA) est le suivant :

Dép	COMMUNES	Prénom	Nom	FONCTION	EPCI auxquels les élus sont rattachés				Opérateurs GEMA concernés		
					Arc Sud Bretag	RA	OBC	BPLC	UGVA	SMGBO	SCDI
35	BAINS SUR OUST	Joël	CRUBLET	Conseiller municipal		X			X	X	
	LA CHAPELLE DE BRAIN	Johann	MORISOT	Maire		X			X		
	LANGON	Jean-Yves	COLLEAUX	Maire		X			X		
	REDON	Jean-Luc	GUILLAUME	Conseiller municipal		X			X	X	
	STE ANNE SUR VILAINE	Jean-Michel	GAUDICHON	Maire				X	X		
44	FEGREAC	Régis	DEBARMON	Adjoint Maire		X			X		X
	MASSERAC	Fabrice	SANCHEZ	Maire		X			X		X
	MASSERAC	Régis	CLAVIER	Adjoint Maire		X			X		X
	PLESSE	Aurélie	MEZIERE	Maire		X			X		X
56	SAINT DOLAY	Patrick	GERAUD	Maire	X				X		
	THEHILLAC	Christian	LEMEE	Maire		X			X		X
	GLENAC	Fabrice	GENOUEL	Maire délégué de Glénac			X			X	



A la suite de la désignation, le Président Monsieur Sanchez remercie l'assemblée des élus pour leur confiance et fait part de son souhait de poursuivre sa fonction de présidence avec l'implication d'un Bureau du Comité de Pilotage.

La composition du Bureau 2023-2026 sera présentée lors du prochain Comité de Pilotage. La majorité des élus a déjà fait part de son souhait de renouvellement de mandat et madame Isabelle Barathon, maire de Guéméné Penfao, vice-présidente de Redon Agglomération en charge du Tourisme et Présidente de l'Office de Tourisme du Pays de Redon a acceptée de rejoindre cette instance.

Le Président Fabrice Sanchez invite les élus volontaires à rejoindre le Bureau. Pour cela, il suffit de lui en faire part ou d'en informer Anne Le Normand.

Jean-François Mary en tant que Président de Eaux & Vilaine exprime également sa reconnaissance pour la confiance qui est accordée à l'EPTB pour sa fonction de responsable de l'animation du dispositif Natura 2000.

Anne Le Normand en assure le pilotage technique avec la coopération d'une équipe interne pluridisciplinaire qui œuvre notamment sur la renaturation de cours d'eau au titre de la compétence GEMA mais aussi avec les opérateurs GEMA de territoires limitrophes : Le SCDI et le SMGBO.